

GIE AGRICA GESTION



Groupe AGRICA

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
PRÉSENTATION DES COMPTES ET RÉSULTATS FINANCIERS	6
1. Le compte de résultat	7
2. Le bilan	9
3. Annexes	14
RÉSOLUTIONS	26
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	27
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2022	28
1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale ordinaire	28
2. Présentation des comptes	29
3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes	29
4. Lecture du rapport du Conseil d'administration	31
5. Présentation des résolutions	32
6. Opérations de vote des résolutions	32
7. Clôture de l'Assemblée Générale	32

Rapport du **Conseil d'administration**

Si les effets de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe au quotidien ne se font plus autant sentir que les années précédentes, celle-ci a tout de même engendré des bouleversements durables. Pour continuer de fournir à ses retraités et à ses assurés un service de qualité répondant aux enjeux actuels, le Groupe AGRICA est donc tenu de s'adapter en permanence, et c'est au GIE AGRICA GESTION qu'incombe le rôle de lui donner les moyens de réaliser sa transformation.

Le Conseil d'administration s'est donc mobilisé tout au long de l'année 2022 pour mener à bien un éventail très large de projets, allant de l'amélioration du pilotage de l'activité, à l'approfondissement de l'Alliance professionnelle, en passant par l'évolution du périmètre du groupement.

Fidèle à sa vocation de servir au mieux les intérêts des ressortissants du monde agricole, il s'est également attaché à assurer au Groupe AGRICA la capacité de conduire une action sociale efficace, mais surtout adaptée aux besoins de ses bénéficiaires.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2022

◆ Le pilotage de l'activité du Groupe

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du GIE AGRICA GESTION a mis à profit le processus d'élaboration du budget 2023 pour améliorer le pilotage de l'activité du Groupe. Les organisations syndicales et professionnelles ont en effet exprimé le souhait que les budgets soient pleinement maîtrisés, sans que cela ne vienne obérer la qualité de service, ni mettre en difficulté les équipes, en ne leur octroyant pas les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur activité.

L'approche mise en œuvre par le Conseil d'administration a donc été de recenser les contraintes et les préoccupations des institutions et des Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) membres du groupement, et de les retranscrire dans des programmes chiffrés détaillés. Hiérarchisés en fonction de leur priorité, ceux-ci avaient pour vocation de mettre les institutions du Groupe en conformité avec leurs obligations réglementaires et de permettre la mise en œuvre des décisions stratégiques de leurs Conseils d'administration. En filigrane, ils répondaient également à la nécessité d'adapter l'entreprise et son fonctionnement à l'évolution de l'environnement et aux enjeux managériaux. Ces dix-sept programmes recouvrent des thématiques, telles que la loi PACTE, la déshérence, la transformation digitale, la *data platform* ou encore la protection contre la cybercriminalité. Les Conseils d'administration ont ainsi pu disposer d'un éclairage précis concernant les moyens de fonctionnement à leur disposition, les charges, les investissements et les projets.

Les coûts de gestion constituent, par ailleurs, désormais une préoccupation centrale pour les Conseils d'administration. Leur suivi a donc fait l'objet d'une attention particulière, l'enjeu étant de s'assurer que les ressources mises à la disposition du groupement soient utilisées de manière toujours plus efficace. Un groupe de travail spécifique, constitué au niveau de l'association sommitale, s'est ainsi réuni pour la première fois, le 20 septembre 2022. Chargé d'identifier des pistes d'amélioration des coûts de gestion pour répondre à l'impératif de restaurer la rentabilité du Groupe, le groupe de travail est amené à poursuivre ses travaux sur 2023, avec l'organisation d'une première réunion le 16 février 2023.

◆ La sécurité des systèmes d'information

Le Conseil d'administration a pris à bras le corps, en 2022, la thématique de la défense du Groupe face à la cybercriminalité. Pleinement conscient des conséquences que pourrait avoir une attaque sur le système d'information de l'entreprise, il a demandé qu'un état des lieux des menaces pesant sur son activité soit réalisé et s'est vu rassuré par les mesures de protection d'ores et déjà en vigueur. Néanmoins, le Conseil entend bien poursuivre la stratégie d'investissements du Groupe en la matière, afin d'assurer par une protection optimale, la continuité et la qualité de l'activité du Groupe et du service offert à ses ressortissants. À titre d'exemple, l'ensemble du personnel a ainsi été formé, dans le cadre de la lutte contre le *phishing* (ou hameçonnage, en français), à détecter les mails frauduleux visant à inoculer des virus de type rançongiciels ou à voler des données personnelles, après que des tests ont été réalisés pour évaluer l'exposition du Groupe à ce risque.

Afin d'assurer sa montée en compétences, et notamment sa capacité à faire face aux nouvelles menaces informatiques, la direction des systèmes d'information a par ailleurs fait l'objet d'une réorganisation, avec la création de deux directions déléguées. La direction déléguée études et projets est ainsi chargée d'accompagner et de piloter la réponse de la DSI aux demandes des directions métiers de l'entreprise quant à l'évolution de leur système d'information. La direction déléguée architecture et données, quant à elle, a la responsabilité d'élaborer et de suivre le plan de transformation du système d'information de l'entreprise, au travers du nouveau schéma directeur du système d'information 2024 (SDSI), ainsi que de gérer la conception, la maintenance et l'évolution de la *data platform*. De nouveaux moyens plus performants ont également été déployés, afin d'assurer la sécurité du système d'information de l'entreprise. Un système de sécurité, de type EDR, met en œuvre une surveillance en temps réel des données de sécurité des postes de travail virtuels, des ordinateurs portables et des serveurs de l'entreprise. Il permet une intervention rapide des responsables de la sécurité, et rend possible un degré élevé d'automatisation dans le traitement des menaces.

◆ L'évolution du périmètre du groupement

L'année 2022 a vu le groupement d'intérêt économique continuer à évoluer pour accompagner la transformation du Groupe AGRICA et de son activité, avec la poursuite des travaux afférents à la création d'un second Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) et à la constitution d'un « groupe TVA ».

La CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, dont la structure juridique a été mise en place en décembre 2021, a en effet pour vocation de recueillir les engagements en matière de retraite supplémentaire de la CCPMA PRÉVOYANCE, dont elle est la filiale. Les travaux réalisés en 2022 ont permis d'obtenir les agréments administratifs et fiscaux nécessaires à son fonctionnement et de réaliser le transfert du portefeuille avant le 31 décembre 2022. Construit en s'inspirant du modèle de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, ce FRPS prend la forme d'une société anonyme d'assurance, dont le capital est partagé entre la CCPMA PRÉVOYANCE, actionnaire majoritaire, et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, détentrice de deux actions, conformément à la décision de son Conseil d'administration du 13 octobre 2021. AGRICA peut donc se féliciter d'être le seul groupe de protection sociale à disposer de deux FRPS, accomplissement d'autant plus remarquable quand on connaît la difficulté à obtenir les agréments nécessaires à l'entrée en fonctionnement d'une telle structure.

Par ailleurs, afin d'éviter le risque d'un assujettissement à une TVA de 20 % sur l'ensemble des flux entre le GIE AGRICA GESTION et les entités juridiques du Groupe relevant d'une activité à caractère concurrentiel, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un « groupe TVA ». En effet, à compter du 1^{er} janvier 2023, et suite à une série de décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, ces flux ne seront plus soumis au régime d'exonération de TVA. Autorisé par la direction de la législation fiscale, ce régime hybride associe, en franchise de TVA, au sein d'une seule et même structure, à savoir le GIE AGRICA GESTION, les activités à caractère concurrentiel et les activités d'intérêt général. Afin de s'intégrer dans ce système, les deux FRPS du Groupe ont, par conséquent, dû adhérer au GIE AGRICA GESTION.

En application du processus décrit dans le contrat de groupement, les Conseils d'administration de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE du 27 septembre 2022 ont donc formulé leur demande d'adhésion. Ces candidatures ayant ensuite reçu la validation des organes délibérants de l'association sommitale GROUPE AGRICA et des membres du GIE, une Assemblée Générale extraordinaire du GIE AGRICA GESTION s'est réunie le 13 octobre 2022 et a approuvé l'adhésion de ces deux nouveaux membres, à compter du jour même. Il est précisé que la fédération Agirc-Arrco, préalablement informée de ce projet, ne s'y est pas opposée.

Au global, les économies permises par la constitution du « groupe TVA », en particulier en termes d'impact fiscal, ont été estimées à 33 millions d'euros.

◆ L'Alliance professionnelle

Débutée en 2021, la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 de l'Alliance professionnelle s'est poursuivie tout au long de l'exercice. La commission *ad hoc*, chargée d'en suivre l'état d'avancement, s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2022. Pour rappel, cette feuille de route a été approuvée par le Conseil d'administration de l'institution de retraite complémentaire Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco du 6 décembre 2021 et par celui de la fédération Agirc-Arrco du 8 décembre de la même année. Elle définissait, tant pour les fonctions métiers que supports, les objectifs en matière de mutualisation, d'efficience ou encore de trajectoires économiques. Les deux représentants d'AGRICA au sein de cette commission *ad hoc* ont ainsi notamment pu apprécier les progrès réalisés, au regard de la mise en place de la gouvernance opérationnelle de l'Alliance, ou encore du déploiement de son modèle *front office*.

Concernant la gouvernance, l'année 2022 a été celle de la première année de fonctionnement du GIE de Moyens de l'Alliance professionnelle. Le Conseil de Surveillance, chargé de veiller à la réalisation des objectifs stratégiques et à la bonne gestion des activités du groupement, le Directoire, dont la mission est d'élaborer la stratégie à court et moyen termes du GIE, d'en assurer la direction opérationnelle et de mettre en œuvre les décisions du Conseil de Surveillance, ainsi que l'Assemblée générale, se sont en effet réunis pour la première fois au cours de l'année 2022. Pour rappel, ce GIE, créé le 21 juin 2021, a pour objet de mettre en œuvre des synergies et des mutualisations de l'activité de retraite complémentaire de l'Alliance professionnelle, au bénéfice de ses membres. L'objectif affiché est de proposer un service de qualité supérieure, à moindre coût, et de garantir la continuité d'un modèle professionnel adapté aux clients des branches professionnelles représentées et gérées au sein des GPS membres de l'Alliance professionnelle.

Le déploiement du modèle du *front office* de l'Alliance professionnelle s'est également poursuivi au cours de l'exercice écoulé, avec, notamment, la mise en place du Centre de Relation Clients (CRC). L'Alliance dispose donc désormais, depuis le 1^{er} juin 2022, de deux plateformes téléphoniques opérationnelles pour traiter les demandes de niveau 1 des futurs retraités et des actifs de l'institution, dont une à Angers, dans les locaux du Groupe AGRICA. Soulignons que sur les premiers mois de fonctionnement, les résultats sont très positifs avec des performances dépassant celles observables au sein de groupes interprofessionnels.

Il est à souligner que l'actuelle mandature du Conseil d'administration de l'IRC Alliance professionnelle retraite Agirc-Arrco arrivera à échéance en juin 2023. Les organisations syndicales et professionnelles ont donc été sollicitées, au cours du premier semestre de l'année, afin de procéder à leurs désignations, pour que le renouvellement des administrateurs puisse être réalisé lors du Conseil d'administration du 14 juin 2023.

L'ambition affichée de l'Alliance professionnelle est bien de préserver son modèle professionnel et de continuer à offrir une qualité de service élevée à ses ressortissants, issus d'horizons très différents au travers des six GPS membres que sont AGRICA, AUDIENS, B2V, IRP AUTO, LOURMEL et PRO BTP.

◆ Action sociale et prévention

En ce qui concerne l'action sociale et la prévention, l'activité des institutions du Groupe tend vers un retour à la normale, après deux années de mobilisation exceptionnelle liée à la pandémie, notamment au travers du dispositif AGRICA Solidaire.

Sur le périmètre de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses organismes affiliés, le Laboratoire Innovation Sociale AGRICA PRÉVOYANCE (LISA) a continué en 2022 de déployer son expertise, en matière d'action sociale et de prévention, au profit des ressortissants de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses organismes affiliés. En ce qui concerne l'action sociale individuelle, ce sont 700 demandes d'intervention sociale qui ont été instruites en 2022 et qui ont généré 580 accords, pour un montant total de subventions de 500 000 euros. L'activité a également été riche cette année sur le plan de la prévention, avec des initiatives nombreuses et variées. Une campagne de vaccination antigrippale ayant bénéficié à 2 500 salariés dans 135 structures, pour un total de près de 31 000 euros, a ainsi été prise en charge et de nombreuses interventions en entreprise ont été organisées, autour des thématiques des troubles musculosquelettiques, pour 900 salariés de Cerfrance Nord-Pas-de-Calais, ou encore des conditions de vie au travail, lors de l'organisation d'une « Safety week » chez VIVESCIA.

Héritage de la crise de Covid-19, la commission d'action sociale commune aux trois institutions de prévoyance s'est par ailleurs réunie à deux reprises, au cours de l'exercice 2022, cette configuration donnant la possibilité de coordonner leur action pour une plus grande efficacité et de porter des projets communs. Cette commission a ainsi décidé d'apporter son soutien à cinq projets transversaux, en faveur notamment d'une initiative autour de la prévention des risques chimiques, ou encore de la création, à Cahors, d'une maison de répit pour l'accueil temporaire et d'urgence d'enfants polyhandicapés, pour un montant total de près de 185 000 euros.

Sur le périmètre de la retraite complémentaire, 1 837 demandes d'aides individuelles ont été instruites en 2022, pour 1,3 million d'euros distribués. En ce qui concerne les aides collectives, ce sont près de 4 millions d'euros qui ont été dépensés pour soutenir un large panel de projets. À titre d'exemple, près de 360 personnes ont bénéficié de plus de 2 800 ateliers de prévention santé réalisés par téléphone ou en visioconférence. 326 personnes en situation d'isolement ou de solitude ont, par ailleurs, bénéficié du service d'écoute conviviale, et 800 personnes de sessions « Nouveaux Retraités », « Cultiver et projeter sa vieillesse » ou encore « La santé ça s'apprend ». Il est également à souligner qu'AGRICA a poursuivi son partenariat avec la MSA, ce qui a notamment permis à 117 personnes de bénéficier du dispositif d'aide au répit à domicile Bulle d'Air.

Enfin, 2022 s'est illustrée par la poursuite des trois chantiers identifiés, suite aux Journées d'action sociale Alliance professionnelle qui se sont tenues en 2021, à savoir : la mise en place d'une plateforme clients multimodale, celle d'une plateforme de services action sociale à destination des entreprises, et le lancement d'un chantier *data* et intelligence artificielle, permettant une démarche proactive auprès des ressortissants.

◆ Communication et visibilité du Groupe

L'année 2022 a été marquée par la reprise des événements en présentiel, après deux années d'organisation en distanciel ou en mode hybride, due à la crise sanitaire. Ainsi, les Assemblées Générales du Groupe et les Trophées AGRICA « Gaspillage alimentaire, le temps des solutions », qui en sont à leur 8^e édition, se sont tenus respectivement les 8 et 9 juin et le 12 octobre 2022 dans un format moins restreint que les années précédentes. Il en est allé de même pour le rendez-vous annuel incontournable du monde agricole, le Salon International de l'Agriculture 2022, baptisé pour l'occasion le « SIA des retrouvailles ».

Signe de la volonté des acteurs du marché de la protection sociale complémentaire de retrouver un mode de fonctionnement plus traditionnel, 2022 a été une année assez exceptionnelle au regard du nombre et de la diversité des événements. Le Groupe a en effet pu participer au Salon international des techniques de productions végétales (SIVAL) le 17 mars 2022 à Angers, au Salon international des productions animales (SPACE) du 13 au 16 septembre 2022 à Rennes ou encore au Sommet de l'élevage, du 3 au 6 octobre 2022 à Clermont-Ferrand, pour n'en citer que quelques-uns. À souligner également la présence du Groupe sur le Salon international de l'alimentation (SIAL), qui s'est tenu à Paris du 15 au 19 octobre 2022. Enfin, AGRICA a participé à de nombreux congrès, parmi lesquels le Congrès national des entrepreneurs du territoire, le Congrès CFTC-CSFV, le Congrès national FNSEA ou encore le Congrès FGTA-FO.

Autre fait marquant de l'année sur le plan évènementiel, l'inauguration le 12 septembre 2022, en présence de représentants de l'Agirc-Arrco et des cinq autres GPS partenaires de l'Alliance professionnelle, du Centre de Relation Clients d'Angers, que nous avons évoqué précédemment dans ce rapport. Enfin, une cérémonie destinée à remercier pour leur engagement les administrateurs ayant terminé leur mandat pendant la crise sanitaire, a été organisée le 28 septembre 2022 à Bienfaisance, ce qui n'avait pas pu être fait dans le contexte des instances organisées à distance ou à huis clos.

À noter également, concernant l'année 2022, l'élaboration, en lien avec le département marketing opérationnel de la Direction Assurances de Personnes, d'un plan média complet pour accompagner le développement des plans d'épargne retraite (PER), et la reprise, pour tous les GPS de l'Alliance professionnelle, de la participation aux groupes de travail et aux comités opérationnels de la fédération Agirc-Arrco, ce qui n'était plus le cas depuis quelques années.

◆ Ressources humaines et vie de l'entreprise

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines du Groupe AGRICA, plusieurs événements ont marqué cette année 2022. En premier lieu, il convient de signaler que le mandat des représentants du personnel au sein du comité social et économique (CSE) arrivait à échéance, ce qui a donné lieu à la tenue d'élections, entièrement dématérialisées, afin de procéder à leur renouvellement, à effet du 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, la signature de différents accords d'entreprise, tels que l'accord relatif à la Gestion des emplois, des parcours professionnels et à la mixité des métiers (GEPPMM) ou encore celui en faveur de l'emploi du personnel handicapé, sans oublier la mise en place d'un nouvel outil de gestion RH, appelé Smart RH, ont également constitué des temps forts de l'année. Rassemblant l'intégralité des informations relatives au contrat de travail et à la carrière des collaborateurs, ce dernier va remplacer en 2023 plusieurs outils qui ne répondaient plus aux besoins de l'entreprise et aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, suite à la présentation du plan gouvernemental de sobriété énergétique le 6 octobre 2022, le projet « ECOA » (ECO pour « économie » et A pour « AGRICA »), visant à réduire la consommation d'énergie de l'entreprise, a été lancé. Des premières mesures, décidées en concertation avec les représentants du comité social et économique, ont ainsi pu être mises en œuvre, dès le premier semestre de l'année 2023. De manière très concrète, la consigne de température du bâtiment de Bienfaisance a par exemple été réglée à 21 degrés, dès le 7 février 2023, et l'extinction lumineuse avancée à 21 h 30 à compter du 27 février, contre 22 h 00 auparavant, générant une baisse non négligeable de la consommation d'énergie. Ces actions font écho à l'engagement de notre Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), démarche dans laquelle AGRICA s'est engagée dès 2006, avec notamment trois axes forts : la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'investissement responsable, et l'action sociale et solidaire. En 2023, cette démarche prendra un nouvel essor afin de respecter toutes les nouvelles réglementations RSE qui s'imposent désormais au Groupe.

Enfin, le Conseil souhaite mettre en évidence une initiative nouvelle, particulièrement appréciée par le personnel du Groupe. En effet, le 6 juillet 2022 a eu lieu, sur le site de Bienfaisance, la première édition de l'événement AGRIKID, qui a permis à une trentaine d'enfants de collaborateurs, scolarisés du CP au CM1, de venir découvrir le cadre de travail et les collègues de leurs parents. Cette journée conviviale s'est terminée autour d'un goûter gourmand et antigaspi, et d'une animation. Pour que les « AGRIKIDs » inscrits sur des sites en région puissent également profiter de l'événement, un colis contenant *goodies* et goûters leur avait été adressé. À noter que les plus grands ne sont pas oubliés, puisqu'en 2023, l'événement sera dédié aux enfants scolarisés de la 6^e à la 3^e.

◆ Vie institutionnelle

Les institutions membres du GIE AGRICA GESTION ont procédé au cours du second semestre de l'année 2022, sur proposition des organisations syndicales et professionnelles, à la désignation de leurs représentants pour composer la mandature 2023-2026 du Conseil d'administration GIE AGRICA GESTION. Celle-ci a pris effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Au préalable, le Conseil d'administration s'est réuni dans sa nouvelle composition le 8 décembre 2022 et a désigné MM. Bernard PIRE (CFE-CGC) et Jérôme VOLLE (FNSEA), respectivement en qualité de Président et de Vice-président. En vertu du principe de l'alternance paritaire, ils échangeront leurs mandats au terme de deux ans, soit au 1^{er} janvier 2025, et pour la durée restant à courir de leur mandat. Ce Conseil d'administration a également constitué l'occasion de remercier chaleureusement M. DELÉTOILE pour son investissement et son action en tant que Président, puis Vice-président, du GIE AGRICA GESTION au cours des quatre années écoulées.

◆ Conclusion

Le Groupe AGRICA reprenant sa marche en avant, après avoir été freiné deux années durant par la crise sanitaire, le GIE AGRICA GESTION s'est attaché, en 2022, à accompagner la transformation de l'entreprise, de son activité et de ses modes de fonctionnement, au service de la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Si l'obtention des agréments permettant l'entrée en fonctionnement d'un second Fonds de retraite professionnelle supplémentaire constitue un des principaux faits marquants de l'exercice ainsi qu'un motif de fierté pour le Groupe, une attention toute particulière a été conférée au cours de l'année au pilotage de l'activité et à la cybersécurité, deux enjeux majeurs pour le développement et la continuité de l'activité des institutions du Groupe.

Le Groupe, ses administrateurs et ses collaborateurs devront donc maintenir, en 2023, le niveau de mobilisation et de performance qui a caractérisé leur action au cours des deux années particulièrement difficiles qui se sont écoulées, et ce afin d'offrir aux assurés et aux retraités du monde agricole un service de qualité.

Présentation des **comptes et résultats financiers**

Dans un contexte de sortie de la crise sanitaire, le GIE AGRICA GESTION a dû adapter son activité pour continuer à mettre à disposition de ses membres les moyens nécessaires à leur fonctionnement, aussi bien en termes de moyens informatiques que de moyens humains. Les projets d'entreprise comme l'adaptation du métier de la retraite supplémentaire à la loi PACTE, les travaux de digitalisation, ou le *reporting* trimestriel assurantiel se sont poursuivis. D'autres projets ont également été lancés sur l'exercice, la création du FRPS CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE ou bien le changement de logiciel SIRH.

Au global, les charges d'exploitation augmentent de 13,9 %. Cette hausse s'explique principalement par le fort niveau d'investissements dans les nombreux projets d'entreprise.

Dans ce contexte, les activités de retraite complémentaire ont vu sur 2022 une augmentation des coûts de gestion, notamment du fait de la création du nouveau centre d'appels partagé d'Angers (CRC). Les activités d'assurance de personnes nécessitent d'investir.

1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les charges d'exploitation de l'exercice 2022, hors résultat financier et exceptionnel, atteignent 168,3 millions d'euros contre 147,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elles augmentent de 13,9 %.

◆ Les **charges de personnel, impôts et taxes** augmentent de 2,3 % à 71,7 millions d'euros :

- ◆ les **salaires et charges sociales** ont connu une hausse de 4,8 % à 64,4 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation des salaires sur 2022 de 4,2 % (+ 1,3 million d'euros), des indemnités liées au télétravail de 29,9 %, une hausse significative de la prime d'intéressement de 51,6 % (+ 0,4 million d'euros) à la suite d'une renégociation de l'accord d'intéressement. Ces hausses sont contrebalancées par une diminution des indemnités de départ à la retraite de 43,4 % (- 0,3 million d'euros) mais également une diminution des coûts pédagogiques de formation de 0,3 million d'euros (- 48,4 %) ;

- ◆ les **impôts et taxes** enregistrent une diminution de 15,4 % à 7,3 millions d'euros contre 8,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, en raison d'un boni sur la provision de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) 2021 qui a conduit à un produit de 0,9 million d'euros.

◆ Le poste **autres achats et charges externes** affiche un montant de 87,7 millions d'euros, en hausse de 26,1 % sur l'exercice :

- ◆ les **prestations CCMSA** engagées au titre des délégations de gestion des activités représentent 20,5 millions d'euros, en augmentation de 8,2 % :

- les charges relatives à la retraite complémentaire diminuent de 4,9 % en passant à 12,1 millions d'euros sur l'exercice contre 12,7 millions d'euros sur l'exercice antérieur,

- les charges relatives à l'assurance de personnes augmentent à 8,2 millions d'euros (+ 1,8 million d'euros),

compte tenu des régularisations effectuées sur les frais de gestion relatifs aux exercices 2020 et 2021.

- ◆ les **charges de sous-traitance et de maintenance informatique** totalisent 16,9 millions d'euros, en hausse de 16,4 % :

- les charges de sous-traitance informatique et la maintenance informatique représentent respectivement 9,5 millions d'euros (+ 11,4 %) et 4,4 millions d'euros (+ 44,9 %), en progression en raison des projets de modernisation des outils de relations clients et de digitalisation. La variation des coûts de maintenance informatique s'explique principalement par la mise en place du nouvel outil ALTO pour la gestion de la retraite supplémentaire pour les cadres qui a entraîné des coûts de fonctionnement de 1,2 million d'euros sur 2022,

- la sous-traitance informatique des activités de retraite complémentaire, réalisée au travers d'AMICAP, représente un montant de 3,0 millions d'euros en hausse de 1,4 % ;

- ◆ les **charges de services extérieurs** totalisent 27,1 millions d'euros (+ 10,9 millions d'euros), en hausse de 67 %. Cette variation s'explique par les multiples projets stratégiques mis en œuvre ou poursuivis sur l'exercice : poursuite du déploiement de la loi PACTE aux activités de retraite supplémentaire (+ 2,0 millions d'euros), projet de mise en place de *reportings* réglementaires trimestriels (+ 1,9 million d'euros), projet SHIELD visant les activités de retraite supplémentaire de la population non-cadre d'AGRI PRÉVOYANCE (+ 0,8 million d'euros), le projet de changement d'outil SIRH (+ 0,4 million d'euros). Outre ces coûts affectés directement à des projets, il faut également tenir compte des coûts de fonctionnement indirectement liés aux projets tels que les charges AMUNDI dans le cadre de la loi PACTE (+ 1,0 million d'euros) ou les prestataires venus en renfort à la DAP ou la DF (+ 4 millions d'euros) ;

- ◆ les **charges d'honoraires** s'élèvent pour l'année 2022 à 2,0 millions d'euros en hausse de 91,0 %. Cette augmentation provient d'une hausse des honoraires d'avocats de 0,2 million d'euros (+ 40,1 %) notamment les honoraires liés à la création des FRPS, une hausse des honoraires des Commissaires aux comptes de 0,2 million d'euros (+ 40,2 %) due notamment aux travaux de clôture des comptes 2021 sur AGRI PRÉVOYANCE ainsi que d'une hausse de 0,6 million d'euros des autres honoraires qui s'explique principalement par les honoraires versés à AGRICA ÉPARGNE (0,4 million d'euros) dans le cadre du dossier MADOFF ;
- ◆ les **loyers, charges locatives et charges d'entretien** s'affichent en hausse de 6,7 % à 11,2 millions d'euros en 2022 contre 10,5 millions d'euros l'exercice antérieur :
 - les locations immobilières et charges locatives sont en hausse de 3,0 % à hauteur de 7,6 millions d'euros. Les dépenses d'entretien et d'aménagement ont progressé significativement en 2022 pour s'établir à 1,6 million d'euros (+ 36,9 %) notamment les dépenses d'entretien et de réparations immobilières qui ont augmenté de 53 % à 1,0 million d'euros,
 - les locations mobilières progressent de 50 milliers d'euros pour s'établir à 2,0 millions d'euros. Le GIE AGRICA GESTION a eu recours à des locations de matériels informatiques, afin de répondre aux besoins induits par les obligations gouvernementales de recours au télétravail pour les salariés, notamment en renouvelant une partie du parc d'ordinateurs portables (+ 0,1 million d'euros soit une hausse de 8,9 %) ;
- ◆ les **frais postaux et de télécommunications** diminuent de 16,3 % à 2,3 millions d'euros en 2022 : on constate une baisse aussi bien des frais d'affranchissements (- 8,2 %), que des frais de téléphone (- 31,0 %) ou bien des autres frais postaux et de télécommunications (- 70,0 %) ;
- ◆ les **autres postes de frais généraux** (énergie, transports et déplacements, imprimés, assurances...) s'élèvent à 6,6 millions d'euros, en hausse de 42,1 %. Les principales variations proviennent des frais de recrutement de personnel qui augmentent de 77,6 % à 0,5 million d'euros, les charges de relations publiques (instances, salons) qui ont augmenté de 68,7 % à 0,7 million d'euros à la reprise des événements en présentiel,
- ◆ les **primes d'assurances versées dans le cadre du plan d'indemnités de fin de carrière** restent stables à 0,6 million d'euros (- 9 %). Le périmètre et les règles de calcul sont restés inchangés depuis 2020, ce qui explique cette stabilité des primes.
- ◆ Les **autres charges de gestion courante** augmentent à 2,7 millions d'euros (+ 3,0 %), en raison de l'augmentation des redevances sur licences de logiciels (+ 0,4 million d'euros) et une augmentation des frais d'instance de + 0,1 million d'euros (+ 58,9 %).
- ◆ Les **dotations aux amortissements d'exploitation** sont en hausse à 6,1 millions d'euros (soit une hausse de 5,4 %), en lien avec les investissements informatiques réalisés pour renforcer l'infrastructure.
- ◆ **Hors exploitation**, les résultats sont les suivants :
 - ◆ le **résultat financier** affiche un résultat positif grâce à la rémunération des comptes sur livrets,
 - ◆ le **résultat exceptionnel** affiche lui aussi un résultat non significatif.
- ◆ Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 168,3 millions d'euros :
 - ◆ Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 0,3 million d'euros au titre de prestations de service refacturées à AGRICA ÉPARGNE ;
 - ◆ Les **remboursements des frais engagés et les transferts aux institutions membres des engagements envers le personnel** représentent 168,0 millions d'euros, en hausse de + 13,9 % :
 - les charges des activités assurances de personnes progressent avec une hausse de 18,8 % à 118,4 millions d'euros : cette hausse s'explique notamment par les charges des investissements informatiques (projets digitaux), ainsi que par le déploiement des nouveaux produits tant en retraite supplémentaire dans le cadre de la loi PACTE visant les populations cadres (ALTO) et non-cadres (projet SHIELD) ou bien le projet de Pilotage Trimestriel Assurantiel (PTA),
 - les coûts supportés par la fédération Agirc-Arrco sont en hausse de 3,4 %, en affichant un montant de 49,6 millions d'euros dont 1,4 million d'euros de coûts liés au CRC.

2. LE BILAN

◆ L'actif

- ◆ L'**actif immobilisé** affiche un montant de 18,6 millions d'euros, en hausse de 28,6 % en raison d'investissements réalisés au cours de l'exercice. Les postes d'immobilisation se répartissent de la manière suivante :
 - ◆ les **immobilisations incorporelles** : 17,2 millions d'euros, représentant des développements informatiques et logiciels,
 - ◆ les **immobilisations corporelles** : 1,1 million d'euros (matériels informatiques, mobiliers de bureau...),
 - ◆ les **immobilisations financières** pour 0,3 million d'euros (avances aux salariés, dépôts de garantie...).
- ◆ L'**actif circulant** totalise un montant de 76,2 millions d'euros, ventilé comme suit :
 - ◆ les **créances** inscrites à hauteur de 69,0 millions d'euros représentant principalement les comptes courants et les engagements transférés aux différentes entités du Groupe,
 - ◆ les **valeurs mobilières de placement et disponibilités** s'établissent à 5,8 millions d'euros, en diminution compte tenu du niveau des liquidités adaptées au besoin de trésorerie de la structure,
 - ◆ les **charges constatées d'avance**, soit 1,4 million d'euros, correspondent principalement à la facturation d'avance des loyers du premier trimestre 2023.

◆ Le passif

- ◆ Les **provisions pour risques et charges**, en diminution à 0,8 million d'euros.
- ◆ Les **dettes** pour 93,9 millions d'euros, sont en hausse de 6,4 % et se ventilent de la manière suivante :
 - ◆ les **dettes fournisseurs** pour 31,1 millions d'euros,
 - ◆ les **dettes fiscales et sociales** s'établissent à 23,8 millions d'euros, principalement au titre des cotisations dues à la MSA et aux autres organismes sociaux, ainsi que des provisions pour congés à payer,
 - ◆ les **dettes sur immobilisations** affichent 3,9 millions d'euros,
 - ◆ les **autres dettes diverses**, pour 35,1 millions d'euros, comprennent les comptes courants des institutions membres du GIE AGRICA GESTION pour 22,4 millions d'euros, ainsi que les charges à payer pour 12,7 millions d'euros.

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Rubriques (en €)	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	272 119		272 119	210 843
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	272 119		272 119	210 843
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 186	573
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			168 010 196	147 506 496
Autres produits			7	727
PRODUITS D'EXPLOITATION			168 285 508	147 718 638
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			87 716 592	69 543 015
Impôts, taxes et versements assimilés			7 311 006	8 645 721
Salaires et traitements			43 219 375	40 542 107
Charges sociales			21 188 890	20 889 252
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 127 144	5 482 094
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				450 000
Autres charges			2 699 937	2 170 263
CHARGES D'EXPLOITATION			168 262 943	147 722 452
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			22 565	- 3 814
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			16	5 305
PRODUITS FINANCIERS			16	5 305
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER			16	5 305
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			22 581	1 491

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

Rubriques <i>(en €)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 016	- 1 852
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 016	- 1 852
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 598	4 404
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		- 4 765
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 598	- 361
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 22 581	- 1 491
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	168 286 541	147 722 091
TOTAL DES CHARGES	168 286 541	147 722 091
BÉNÉFICE OU PERTE		

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

BILAN ACTIF

Rubriques (en €)	Montant brut	Amort. prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	49 118 377	41 227 686	7 890 691	8 487 274
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	9 311 385		9 311 385	4 999 807
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 614 638	1 058 570	556 068	241 611
Autres immobilisations corporelles	6 390 930	5 874 388	516 542	385 407
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	192 664		192 664	216 821
Autres immobilisations financières	123 827		123 827	120 335
ACTIF IMMOBILISÉ	66 751 821	48 160 644	18 591 177	14 451 255
Stocks et encours				
Matières premières, approvisionnements				
Encours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes			47 944	90 941
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	69 004 325		69 004 325	59 050 568
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	9 752		9 752	10 303
(dont actions propres)				
Disponibilités	5 750 043		5 750 043	13 984 664
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 353 202		1 353 202	1 744 461
ACTIF CIRCULANT	76 117 322		76 165 266	74 880 938
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	142 869 143	48 160 644	94 756 443	89 332 192

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

BILAN PASSIF

Rubriques (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé) :		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence) :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	830 594	1 078 120
PROVISIONS	830 594	1 078 120
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	43 629
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 090 860	16 856 453
Dettes fiscales et sociales	23 800 447	21 897 102
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 917 002	1 863 001
Autres dettes	35 117 183	47 593 528
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	359	359
DETTES	93 925 849	88 254 072
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	94 756 443	89 332 192

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

3. ANNEXES

Sommaire des annexes

ANNEXE 0	Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations	14	ANNEXE 4	État des créances	19
ANNEXE 1	Tableau des immobilisations	16	ANNEXE 5	État des dettes	20
ANNEXE 2	Tableau des amortissements	17	ANNEXE 6	Effectif	21
ANNEXE 3	Tableau des provisions	18	ANNEXE 7	Tableaux des clés de répartition	21
			ANNEXE 8	Répartition des charges par institution	25

ANNEXE 0 Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations

◆ 1. Faits marquants

L'année 2022 a vu le retour à une vie quasi-normale après deux années de crise sanitaire inédite.

L'année 2022 a été marquée également par l'accroissement du nombre de projets d'entreprises poursuivis ou enclenchés.

◆ 2. Principes généraux

Le groupement d'intérêt économique GIE AGRICA GESTION a pour objet de fournir aux membres adhérents (institution de retraite complémentaire et institutions de prévoyance) tout service ou moyen nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. Les membres mettent en commun des moyens humains et techniques.

Les membres du GIE AGRICA GESTION sont des institutions à but non lucratif et des sociétés d'assurance:

- ◆ Alliance professionnelle Agirc-Arrco, institution de retraite complémentaire ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- ◆ CPCEA, institution de prévoyance.
- ◆ CPCEA Retraite Supplémentaire
- ◆ CCPMA Retraite Supplémentaire

Le groupement fonctionne dans les relations avec ses adhérents en répartissant les frais engagés en exonération de TVA, en application des dispositions de l'article 261-B du CGI. Les sommes réclamées aux adhérents correspondent exactement à la part leur incombant dans les dépenses communes.

◆ 3. Exercice comptable

Les comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

◆ 4. Immobilisations incorporelles

Les licences et logiciels informatiques sont amortis économiquement selon le mode linéaire sur une durée de trois à cinq ans.

◆ 5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. En l'absence d'immobilisations corporelles dont la décomposition serait significative (notamment des constructions), l'application des règlements relatifs aux composants reste sans conséquence sur les états financiers. L'amortissement économique des immobilisations corporelles est établi selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- ◆ installations et agencements : cinq ans ;
- ◆ matériel informatique : trois ans ;
- ◆ matériel de transport : quatre ans ;
- ◆ matériel de bureau : cinq ans ;
- ◆ mobilier de bureau : dix ans.

◆ 6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

◆ 7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Elles sont dépréciées par voie de provision le cas échéant.

◆ 8. Créances et dettes

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

◆ 9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues du GIE AGRICA GESTION à la date de clôture de l'exercice et des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs.

◆ 10. Options comptables

Néant

◆ 11. Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

◆ 12. Autres informations

Le GIE AGRICA GESTION applique les instructions de la fédération Agirc-Arrco, en matière d'estimation des indemnités de fin de carrière (application d'une table de mortalité féminine et calcul du *turn-over* restreint aux seules démissions).

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent pour 2022 à 51 milliers d'euros HT (62 milliers d'euros TTC).

◆ 13 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

ANNEXE 1 Tableau des immobilisations

Rubriques (en €)	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
Frais d'établissement et de développement			
Concessions – brevets	3 999 454		
Logiciels	39 922 221		2 970 189
Immobilisations en cours	4 999 807		6 610 700
Immobilisations incorporelles	48 921 482		9 580 889
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. install. générales, agenc., aménag.	1 150 479		464 159
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 078 298		315 291
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	7 228 777		779 451
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	337 156		3 492
Immobilisations financières	337 156		3 492
TOTAL GÉNÉRAL	56 487 415		10 363 831

Rubriques (en €)	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Concessions – brevets			3 999 454	
Logiciels	2 232 681	6 168	45 118 923	
Immobilisations en cours	- 2 232 681	66 441	9 311 385	
Immobilisations incorporelles		72 609	58 429 762	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			1 614 638	
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 659	6 390 930	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		2 659	8 005 568	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		24 157	316 491	
Immobilisations financières		24 157	316 491	
TOTAL GÉNÉRAL		99 424	66 751 821	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

ANNEXE 2 Tableau des amortissements

Rubriques <i>(en €)</i>	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	35 434 401	5 793 285		41 227 686
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	908 868	149 702		1 058 570
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 647 104	229 943	2 659	5 874 388
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 555 972	379 645	2 659	6 932 958
TOTAL GÉNÉRAL	41 990 373	6 172 931	2 659	48 160 644

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

ANNEXE 3 Tableau des provisions

Rubriques (en €)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	758 000		238 000	520 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	315 929	- 9 526		306 403
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 191			4 191
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 078 120	- 9 526	238 000	830 594
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL	1 078 120	- 9 526	238 000	830 594
Dotations et reprises d'exploitation		- 9 526	238 000	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

ANNEXE 4 État des créances

État des créances <i>(en €)</i>	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	192 664	9 806	182 858
Autres immobilisations financières	123 827		123 827
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	917 087	917 087	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 600	120 600	
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	0	0	
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	106 074	106 074	
État, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	45 823 000	45 823 000	
Débiteurs divers	20 930 097	20 930 097	
Charges constatées d'avance	1 353 202	1 353 202	
TOTAL GÉNÉRAL	69 566 551	69 259 866	306 685
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	10 456		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	68 522		
Prêts et avances consentis aux associés			

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

ANNEXE 5 État des dettes

État des dettes <i>(en C)</i>	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 090 860	31 090 860		
Personnel et comptes rattachés	14 901 992	14 901 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 624 968	7 624 968		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	185 513	185 513		
État : obligations cautionnées				
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 087 973	1 087 973		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 917 002	3 917 002		
Groupe et associés	22 441 026	22 441 026		
Autres dettes	12 673 000	12 673 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	359	359		
TOTAL GÉNÉRAL	93 922 693	93 922 693		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

ANNEXE 6 Effectif

Au 31/12/2022	Retraite	Prévoyance	AGRICA
CDI	282	454	736
CDD	16	34	50
TOTAL	298	488	786
Au 31/12/2021	286	493	779

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

ANNEXE 7 Tableaux des clés de répartition

	2021			2022		
	Assiettes (k€)	Poids	Poids cumulés	Assiettes (k€)	Poids	Poids cumulés
Affectation directe	31 907	22 %	22 %	28 185	17 %	17 %
Affectations indirectes	115 020	78 %		138 976	83 %	
Clé activité collaborateurs	86 398	59 %	81 %	108 665	65 %	82 %
Clé chiffre d'affaires IP	15 768	11 %	91 %	16 479	10 %	92 %
Clé AGRICA	9 066	6 %	97 %	9 605	6 %	97 %
Clé retraite – AMICAP	2 176	1 %	99 %	2 211	1 %	99 %
Clé retraite supplémentaire	1 611	1 %	100 %	2 016	1 %	100 %
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	146 927	100 %		167 161	100 %	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

	Section professionnelle AGRICA RETRAITE			AGRI PRÉVOYANCE		
	2021 (k€)	2022 (k€)	(%)	2021 (k€)	2022 (k€)	(%)
Affectation directe	13 491	8 014	- 41 %	6 956	7 265	4 %
	42 %	28 %		22 %	26 %	
Affectations indirectes	34 449	41 558	21 %	17 509	21 034	20 %
	30 %	30 %		15 %	15 %	
Clé activité collaborateurs	29 007	35 972	24 %	12 266	15 947	30 %
	34 %	33 %		14 %	15 %	
Clé chiffre d'affaires IP				3 893	3 754	- 4 %
				25 %	23 %	
Clé AGRICA	3 407	3 518	3 %	1 350	1 333	- 1 %
	38 %	37 %		15 %	14 %	
Clé retraite – AMICAP	2 035	2 067	2 %			
	94 %	93 %				
Clé retraite supplémentaire						
Total des charges réparties	47 940	49 572	3 %	24 466	28 299	16 %
	33 %	30 %		17 %	17 %	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

CCPMA PRÉVOYANCE			CPCEA			AGRICA		
2021 (k€)	2022 (k€)	(%)	2021 (k€)	2022 (k€)	(%)	2021 (k€)	2022 (k€)	(%)
3 342	6 462	93 %	8 117	6 444	- 21 %	31 907	28 185	- 12 %
10 %	23 %		25 %	23 %		100 %	100 %	
44 702	55 527	24 %	18 360	20 857	14 %	115 020	138 976	21 %
39 %	40 %		16 %	15 %		100 %	100 %	
30 815	40 218	31 %	14 310	16 528	15 %	86 398	108 665	26 %
36 %	37 %		17 %	15 %		100 %	100 %	
9 354	9 762	4 %	2 521	2 963	18 %	15 768	16 479	5 %
59 %	59 %		16 %	18 %		100 %	100 %	
3 421	3 700	8 %	888	1 053	19 %	9 066	9 605	6 %
38 %	39 %		10 %	11 %		100 %	100 %	
141	144	2 %				2 176	2 211	2 %
6 %	7 %					100 %	100 %	
971	1 703	75 %	640	314	- 51 %	1 611	2 016	25 %
60 %	84 %		40 %	16 %		100 %	100 %	
48 044	61 988	29 %	26 477	27 301	3 %	146 927	167 161	14 %
33 %	37 %		18 %	16 %		100 %	100 %	

	2021		2022		Variation 2022/2021	
	Montant (k€)	Poids	Montant (k€)	Poids	Montant (%)	Poids (%)
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	47 940	32,6 %	49 572	29,7 %	3,4 %	- 3,0 %
ASSURANCE DE PERSONNES	98 986	67,4 %	117 589	70,3 %	18,8 %	3,0 %
AGRI PRÉVOYANCE	24 466	16,7 %	28 299	16,9 %	15,7 %	0,3 %
CCPMA PRÉVOYANCE	48 044	32,7 %	61 988	37,1 %	29,0 %	4,4 %
CPEA	26 477	18,0 %	27 301	16,3 %	3,1 %	- 1,7 %
TOTAL	146 927	100,0 %	167 161	100,0 %	13,8 %	0,0 %

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

ANNEXE 8 Répartition des charges par institution

(en €)	RC Agirc-Arrco y compris CRC	RC Agirc-Arrco hors CRC	AGRI PRÉ-VOYANCE	CCPMA PRÉ-VOYANCE hors RS	CCPMA PRÉ-VOYANCE RS	CPCEA hors RS	CPCEA RS	APS	SGAPS	Total (y compris le CRC)
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	- 14 102	- 14 102	- 56 455	- 56 085	- 49 611	- 61 118	- 37 899	- 31	- 4	- 275 305
<i>Dont subventions d'exploitation</i>	<i>- 1 166</i>	<i>- 1 166</i>	<i>- 441</i>	<i>- 712</i>	<i>- 516</i>	<i>- 209</i>	<i>- 139</i>	<i>- 3</i>	<i>- 0</i>	<i>- 3 186</i>
Achats de matières et fournitures	588 104	547 613	285 177	451 125	263 563	173 939	194 017	1 264	1 974	1 959 162
Prestations extérieures	17 865 386	17 257 792	12 174 647	6 858 496	13 180 818	3 199 583	6 759 036	3 420	85 002	60 126 386
Locations et charges locatives	3 333 420	3 267 795	1 348 924	2 212 939	1 292 116	795 480	545 434	6 353	10 347	9 545 012
Entretien et réparations	1 289 724	1 242 665	774 153	1 212 219	2 075 098	390 738	288 505	2 172	1 867	6 034 474
Primes d'assurances	285 658	285 658	122 151	206 047	159 952	35 177	- 1 816	132	332	807 634
Autres	75 347	75 347	98 834	149 622	90 459	50 931	53 410	190	2 093	520 886
Achats de matières, fournitures et charges externes	23 437 638	22 676 870	14 803 886	11 090 448	17 062 005	4 645 847	7 838 585	13 531	101 615	78 993 554
Personnel extérieur à l'établissement	12 585	12 585	104 362	155 500	40 244	71 482	22 843	30	- 18	407 029
Honoraires	183 394	183 394	558 196	237 532	557 738	229 071	265 475	88	312	2 031 807
Frais d'actes et de contentieux	39 786	39 786	10 349	17 183	11 217	9 362	3 245	51	6	91 200
Information, publications, relations publiques	165 268	165 268	534 029	562 216	435 534	231 621	193 804	227	3 320	2 126 019
Transports, déplacements, missions et réceptions	298 052	267 164	225 478	273 908	157 800	144 175	85 670	763	1 514	1 187 360
Frais postaux et télécommunications	532 727	532 727	239 414	343 460	805 074	95 384	255 823	891	117	2 272 892
Services bancaires et assimilés	270	270	395	550	437	192	116	-	14	1 974
Autres	212 380	212 380	86 574	138 057	97 646	41 894	27 377	441	389	604 757
Autres charges externes	1 444 462	1 413 574	1 758 799	1 728 406	2 105 690	823 181	854 353	2 492	5 655	8 723 038
Impôts, taxes DGI	1 744 003	1 696 477	718 458	1 173 437	653 215	460 080	298 966	3 285	10 111	5 061 555
Impôts, taxes autres organismes	753 451	743 940	320 408	537 746	291 831	202 884	137 149	1 599	4 383	2 249 452
Impôts, taxes et versements assimilés	2 497 454	2 440 417	1 038 865	1 711 183	945 045	662 965	436 116	4 884	14 494	7 311 006
Salaires et traitements	14 438 526	14 014 353	6 192 918	10 085 356	5 745 453	3 909 529	2 566 600	25 458	255 536	43 219 375
Charges sociales	6 933 105	6 828 997	3 077 849	4 981 486	2 831 939	1 927 828	1 265 323	12 385	158 975	21 188 890
Charges de personnel	21 371 631	20 843 350	9 270 767	15 066 842	8 577 391	5 837 356	3 831 923	37 842	414 511	64 408 264
Frais de conseils, de commissions et Assemblées	63 022	63 022	85 212	91 596	16 624	52 162	25 892	-	415	334 923
Charges diverses de gestion courante	391 591	391 591	566 562	542 910	414 116	172 194	276 016	783	842	2 365 014
Autres charges de gestion courante	454 613	454 613	651 774	634 506	430 741	224 356	301 908	783	1 256	2 699 937
Dotations sur immobilisations	470 064	412 791	862 760	1 274 979	1 549 963	477 942	1 486 267	4 890	280	6 127 144
Dotations sur charges personnel	- 91 689	- 91 689	- 33 911	- 53 371	- 37 004	- 18 142	- 13 268	- 265	116	- 247 533
Dotations d'exploitation	378 375	321 102	828 849	1 221 608	1 512 959	459 800	1 472 998	4 625	396	5 879 611
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	49 584 173 48	48 149 925 28	352 940 31	452 993 30	633 831 12	653 505 14	735 884 64	157	537 928 168	015 410
PRODUITS FINANCIERS	- 6	- 6	- 2	- 4	- 2	- 2	- 1	-	-	- 16
CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	- 6	- 6	- 2	- 4	- 2	- 2	- 1	-	-	- 16
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- 108	- 108	- 205	- 301	- 240	- 97	- 65	- 0	- 0	- 1 016
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 222	2 222	3 059	4 473	3 262	9 484	1 088	1	9	23 598
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 114	2 114	2 854	4 172	3 022	9 387	1 024	1	9	22 581
TOTAL	49 572 180 48	48 137 932 28	299 336 31	401 076 30	587 239 12	601 772 14	699 007 64	127	537 933 167	762 670

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022.

Résolutions

PARTIE ORDINAIRE

◆ **Première résolution : approbation des rapports et des comptes**

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 8 juin 2023, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés :

- ◆ ces rapports ;
- ◆ le bilan, le compte de résultat et les annexes, pour l'exercice 2022 ;
- ◆ les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres adhérents.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

◆ **Deuxième résolution : approbation du rapport spécial et des conventions réglementées**

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 8 juin 2023, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, notamment la convention conclue au cours de l'exercice écoulé d'un groupement de moyens de fait entre la CPCEA, la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, la SA CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et le GIE AGRICA GESTION. »

PARTIE EXTRAORDINAIRE

◆ **Troisième résolution : modification de l'article 11.7 du contrat de groupement du GIE AGRICA GESTION**

« Ayant pris connaissance du projet de modification qui lui est soumis, l'Assemblée Générale extraordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 8 juin 2023, décide, conformément à l'article 10.5 du contrat de groupement, d'approuver les modifications dudit contrat concernant l'article 11.7, afin de permettre la réunion d'instances en mode hybride.

Elle donne mandat aux Président, Vice-président et directeur général, avec la faculté d'agir séparément, pour effectuer toute formalité inhérente à ces modifications. »

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Vice-président

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

Administrateurs titulaires

◆ Arnaud BODOLEC FNCA

◆ Jean-Hugues LOMBRY FNCA

◆ Benoît LUCAS FNCA

◆ Christophe NOËL FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

◆ Philippe FAUCON FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

◆ Gilbert KÉROMNÈS La Coopération Agricole

◆ Corinne LELONG La Coopération Agricole

◆ Irène MOOG La Coopération Agricole

◆ Pascal VINÉ UDSG

Auditeurs

◆ Ludovic MARTIN FNEMSA

◆ Nicolas ASSÉMAT UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Président

◆ Bernard PIRE CFE-CGC

Administrateurs titulaires

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Jacques WAYOLLE CFE-CGC

◆ Jean-Claude BRONDINO CFTC

◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT

◆ Stéphanie STOLL FGA-CFDT

◆ Myriam MARCZAK FNAF-CGT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Guillaume TRAMCOURT FO

◆ Fabrice GRESSENT UNSA 2A

◆ Poste vacant

Auditeurs

◆ Alain DYJA CFE-CGC

◆ Pascal MACÉ FGA-CFDT

Composition du Conseil d'administration au 5 avril 2023

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2022

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 9 juin 2022 à 14 h 30, l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRICIA GESTION s'est réunie aux Salons Étoile Saint-Honoré aux 21/25, rue Balzac – 75008 Paris sous la Présidence de :

M. Jérôme VOLLE, Président du Conseil d'administration

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence.

Il indique que les délégués ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom propre qu'en leur qualité de représentant.

Conformément à l'article 10.4 du contrat de groupement du GIE AGRICA GESTION, le Président constate, après examen de la feuille de présence, que l'institution de retraite complémentaire est représentée et que 31 délégués sont présents ou représentés, soit 39 sièges et 53 voix, dont :

- ◆ 14 délégués, soit 21 sièges et 29 voix, au titre du collège des adhérents ;
- ◆ 17 délégués, soit 18 sièges et 24 voix, au titre du collège des participants.

Le *quorum* étant atteint, l'Assemblée Générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs Mme MOOG (La Coopération Agricole) dans le collège des adhérents et Mme GORISSE (FGA-CFDT) dans le collège des participants.

M. HÉRAULT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire de l'organiser de la manière suivante :

- ◆ présentation des comptes ;
- ◆ lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- ◆ lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- ◆ présentation des résolutions ;
- ◆ opérations de vote des résolutions ;
- ◆ clôture de l'Assemblée Générale.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Le Président donne la parole à M. RICHERT, directeur financier, pour qu'il commente les comptes sociaux 2021 du GIE AGRICA GESTION.

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. LECTURE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président donne ensuite la parole à M. Guy COHEN, Commissaire aux comptes représentant la société KPMG, pour la lecture du rapport général sur les comptes annuels, suivie de celle du rapport spécial sur les conventions réglementées :

« Mesdames, Messieurs,

◆ 3.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GIE AGRICA GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du GIE à la fin de cet exercice.

◆ 3.2 Fondement de l'opinion

3.2.1 RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

3.2.2 INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

◆ 3.3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 a créé des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment sur la répartition des charges entre les institutions membres du GIE et la conformité de cette répartition avec la procédure prévue à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

◆ 3.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et les comptes annuels adressés aux membres du GIE.

◆ 3.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du GIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le GIE ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

◆ 3.6 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre GIE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ◆ *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- ◆ *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- ◆ *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- ◆ *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du GIE à poursuivre son exploitation, Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude. Ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

- ◆ *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »*

M. COHEN présente ensuite son rapport spécial sur les conventions réglementées :

« En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre GIE et conformément à l'article 16 de vos statuts, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé(s) des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de gestion entre la SA CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, la CPCEA et le GIE AGRICA GESTION

Nature et objet :

- ◆ *dans le cadre de l'organisation du fonctionnement du FRPS post-agrément de l'ACPR, un groupement de moyens de fait entre la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et le GIE AGRICA GESTION a été constitué et une convention en prévoyant les modalités a été formalisée entre les deux entités ;*
- ◆ *la convention a été signée le 19 décembre 2021 par les trois entités.*

Modalités :

- ◆ *les travaux de préparation de mise en œuvre opérationnelle du FRPS ont mis en lumière qu'afin de garantir un guichet unique pour les entreprises et éviter des re-paramétrages massifs de DSN, de limiter les lourdes modifications en interne du système d'information et de réduire de potentiels impacts fiscaux, l'ajout de la CPCEA au groupement de moyen de fait serait une solution pour conserver un mode de fonctionnement fluide et opérationnel.*

2. Convention de prestations de services entre le GIE AGRICA GESTION et la SAS AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES

Nature et objet :

- ◆ suite à la création de la SAS AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES, filiale des trois institutions de prévoyance du Groupe AGRICA, une convention de prestation de services a été formalisée entre le GIE AGRICA GESTION et la SAS AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES afin de permettre à la SAS de fonctionner ;
- ◆ le Conseil d'administration du 14 octobre 2021 a donné son accord unanime à la formalisation de cette convention de prestation de services.

Modalités :

- ◆ le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de cette convention s'élève à 117 002,03 euros HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de gestion entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION

Nature et objet :

- ◆ cette convention a pour objet de confier au GIE AGRICA GESTION la gestion d'une partie des activités de la SAS AGRICA ÉPARGNE :
 - ◆ comptabilité et gestion administrative,
 - ◆ logistique,
 - ◆ informatique,
 - ◆ développement.

Modalités :

- ◆ la SAS AGRICA ÉPARGNE rembourse les frais engagés par le GIE AGRICA GESTION pour les opérations de gestion. Elle rémunère par ailleurs le GIE AGRICA GESTION pour la commercialisation des produits sur la base d'un pourcentage de la collecte réalisée. Ce pourcentage fixé annuellement fait l'objet d'un accord spécifique entre le GIE et la SAS AGRICA ÉPARGNE ;
- ◆ la présente convention est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004, elle est tacitement renouvelable par période d'un an ;
- ◆ le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA ÉPARGNE au titre de l'exercice 2021 concernant les opérations de gestion s'élève à 79 504,87 euros TTC ;
- ◆ le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA ÉPARGNE au titre de l'exercice 2021 concernant les opérations de commercialisation s'élève à 205 209,98 euros TTC.

2. Convention de prestations de services entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION

Nature et objet :

- ◆ cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'intervention de la SAS AGRICA ÉPARGNE dans le cadre de prestations de conseil en épargne salariale auprès du GIE AGRICA GESTION.

Modalités :

- ◆ les prestations de conseil sont facturées sur la base du temps passé. Le taux horaire fait l'objet d'un accord spécifique entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION ;
- ◆ la présente convention est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.

Cette prestation n'a donné lieu à aucune facturation sur l'exercice 2021.

3. Convention de prestations de services entre le GIE AGRICA GESTION et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Nature et objet :

- ◆ cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE confie la réalisation de certaines activités au GIE AGRICA GESTION.

Modalités :

- ◆ les prestations sont facturées sur la base du nombre de jours et des ETP estimés pour chaque activité ;
- ◆ la présente convention est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, elle est tacitement renouvelable par période d'un an ;
- ◆ le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de cette convention s'élève à 292 177,57 euros HT. »

Le Président redonne ensuite la parole à M. COHEN afin qu'il présente à l'Assemblée Générale un *benchmark* de la situation des groupes de protection sociale face à la Covid-19.

Au terme de cette présentation, et en l'absence d'interventions, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration d'AGRICA GESTION, présentant les faits marquants de l'année 2021, à savoir :

- ◆ les impacts de la crise de la Covid-19 sur l'organisation d'AGRICA ;
- ◆ l'adaptation de l'organisation du GIE AGRICA GESTION aux nouvelles contraintes réglementaires et à la transformation du Groupe ;
- ◆ l'Alliance professionnelle ;
- ◆ l'action sociale et la prévention ;
- ◆ communication et visibilité du Groupe.

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Le Président invite M. HÉRAULT à donner lecture des résolutions soumises à l'approbation de la présente Assemblée Générale :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES 2021

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 9 juin 2022, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés :

- ◆ ces rapports ;
- ◆ le bilan, le compte de résultat et les annexes, pour l'exercice 2021 ;
- ◆ les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres adhérents.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

SECONDE RÉSOLUTION : RATIFICATION D'UNE CONVENTION RÉGLEMENTÉE

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 9 juin 2022, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, ratifie la convention d'un groupement de moyens de fait entre la SA CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, la CPCEA et le GIE AGRICA GESTION, qui y est mentionnée. »

6. OPÉRATIONS DE VOTE DES RÉSOLUTIONS

Le Président indique qu'en application de l'article 10.4 des statuts d'AGRICA GESTION, l'Assemblée Générale ordinaire délibère tous collèges confondus, à la majorité des voix valablement exprimées, le scrutin se déroulant à main levée, sauf décision contraire d'une majorité de délégués.

Le Président rappelle ensuite que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- ◆ 1 voix par délégué issu de l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, représentée par sa section professionnelle AGRICA ;
- ◆ 2 voix par délégué issu de la CCPMA PRÉVOYANCE ;
- ◆ 2 voix par délégué issu de la CPCEA ;
- ◆ 2 voix par délégué issu d'AGRI PRÉVOYANCE

Après avoir interrogé les délégués, le Président ne constate qu'aucun ne s'oppose au vote à main levée.

Le vote fait apparaître les résultats suivants :

◆ Première résolution : approbation des rapports et des comptes 2021

Tous collèges confondus	
Pour	53 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix
Blancs/nuls	0 voix

La résolution est approuvée à l'unanimité.

◆ Seconde résolution : ratification d'une convention réglementée

Tous collèges confondus	
Pour	53 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix
Blancs/nuls	0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Avant de clôturer la séance, le Président remercie les délégués pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance de l'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION à 15 h 40, et rappelle que l'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale GROUPE AGRICA débutera à 16 h 00.

Le Président du Conseil d'administration

M. VOLLE

Le Vice-président du Conseil d'administration

M. DELÉTOILE

Le secrétaire de séance

M. HÉRAULT

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

www.groupagric.com